

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1831

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes (APIE) 2023 - Seconde phase - Lancement de l'appel à projets 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1831**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes (APIE) 2023 - Seconde phase - Lancement de l'appel à projets 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le 2^{ème} site d'enseignement supérieur français avec plus de 180 000 étudiants, dont 24 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon se classe parmi les 5 1^{ères} villes françaises "où il fait bon étudier" (classement du magazine l'Étudiant), le territoire étant, en effet, reconnu pour son attractivité, la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique qu'il propose aux étudiants.

Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants (MDE). Située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de 60 associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu d'accueil, d'information et de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à la valorisation plus générale du territoire.

Depuis la création, en 2016, d'un service commun entre la Métropole et la Ville de Lyon, la Métropole met en œuvre, pour le compte des 2 collectivités, de nombreuses actions dans le domaine de la vie étudiante, que la Ville de Lyon contribue à financer à travers sa participation annuelle à ce service.

La Métropole et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre, en 2023, la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes ainsi que leur soutien à des projets en lien avec les étudiants, qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale de ces derniers.

S'agissant de l'attribution de subvention ou de l'adhésion à des associations étudiantes, chaque collectivité consacre un budget spécifique (28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial de celles-ci.

II - APIE

Les objectifs de l'APIE sont les suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité,
- stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité,
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Métropole et la Ville de Lyon doivent porter sur l'une des 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination,
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants,
- les projets sont portés par une association du territoire métropolitain,
- les projets et/ou leurs retours doivent se dérouler et/ou avoir des retombées sur le territoire de la Métropole,
- le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- la subvention accordée est plafonnée à 50 % du budget prévisionnel, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 €,
- le projet ne doit pas avoir été réalisé avant la date de la commission d'analyse des dossiers déposés,
- les projets consistant en des voyages d'étude, d'agrément et l'organisation de galas et congrès sont exclus.

L'appel à projets conjoint entre la Métropole et la Ville de Lyon est ouvert annuellement, en 2 phases successives.

III - Subventions attribuées dans le cadre de l'appel à projets 2023 - phase 1

Par délibération du Conseil n° 2023-1601 du 27 mars 2023, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 22 744 €, au profit de 20 associations ayant sollicité son soutien dans le cadre de l'APIE 1^{ère} phase de l'année 2023, pour des projets ou initiatives s'intéressant aux domaines suivants :

- développement des pratiques et événements artistiques, culturels ou sportifs : L'art de la scène, Club jeux et imaginaire, Club des 24 heures de l'Institut national des sciences appliquées (INSA), Collectif tadam, Club INSA athlétisme, Siamese lantern production, Carnaval, Ecran droit, Association des élèves de l'école centrale de Lyon, Hannibal EM Lyon, Bureau des étudiants INSA Lyon, ESN cosmolyon, et, enfin, Basket INSA club, pour un montant total de subventions de 14 693 €,

- engagement au service de la société : Vers un réseau d'achat en commun Lyon Métropole et un cabas pour un étudiant, pour un montant total de subventions de 3 000 €,

- accueil et solidarité internationale : Lyon Haïti partenariats pour un montant de 2 500 €,

- professionnalisation, insertion économique et innovation : Parenthèse utile, Improse toi, Association de droit et science politique et That's IAE Lyon, pour un montant total de subventions de 2 551 €.

Une association n'a pas donné suite à son projet, renonçant, de fait, au bénéfice de sa subvention. Le montant de 150 € a donc été ajouté au budget disponible pour la 2^{ème} phase 2023.

IV - Propositions de financement dans le cadre de l'appel à projets 2023 - phase 2

Le dépôt des projets dans le cadre de cette 2^{ème} phase a eu lieu du 27 février au 7 avril 2023.

Cinquante-cinq dossiers ont été reçus et instruits.

Il est proposé de retenir 29 projets au total, dont 18 pour un financement par la Métropole.

Ces projets se classent dans les champs thématiques suivants.

1°- Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs

a) - Association Festival Un Doua de Jazz (UDDJ)

Cette association organise la 30^{ème} édition du festival Un Doua de Jazz qui aura lieu du 12 au 19 octobre 2023.

Un groupe d'étudiants de l'INSA de Lyon a initié, en 1993, le seul festival français de jazz étudiant. En 2000, les organisateurs ont proposé, en plus du festival, un Off avec une série de concerts gratuits et de *master class* tout au long de l'année.

C'est d'emblée un festival ouvert au grand public et sur la cité. Dès 2003, le festival s'impose sur la scène jazz régionale par sa programmation professionnelle, en collaboration avec des clubs et festivals de la région. À partir de 2013, l'association obtient le label entrepreneur de spectacle et crée le tremplin Un Doua de jazz jeune qui permet à de jeunes artistes de partager la scène avec de grands noms.

Cette année, pour la 30^{ème} édition, l'association souhaite intensifier le festival Off avec de nouveaux événements et partenaires, faire venir des artistes de renommée internationale et organiser 4 à 6 soirées avec 1 ou 3 artistes de renommée locale et internationale.

Le budget prévisionnel est 32 831 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

b) - Partage et humanité

Cette association organise, dès septembre 2023, le projet de réalisation d'une fresque en partenariat avec l'association UNICEF.

Cet événement propose à une école primaire située dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon de sélectionner une vingtaine de dessins réalisés par des enfants pour ensuite les confier à une école de design lyonnaise. Ces dessins seront intégrés à une fresque qui sera offerte à l'école en présence de l'adjoint au Maire ainsi que de la présidente de l'association UNICEF comité Rhône.

Le budget prévisionnel est de 3 900 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 200 €.

c) - Association des élèves ingénieurs des travaux publics d'État (AEITPE)

Cette association organise la 34^{ème} édition du festival Les rencontres théâtrales de Lyon, qui sont appelées ReuTeuLeu, à l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) du 12 au 16 février 2024.

Ces rencontres se dérouleront au sein de l'ENTPE de Vaulx-en-Velin. L'école sera décorée au thème de ces rencontres qui regroupent près de 100 artistes invités autour d'un campus de 1 400 étudiants.

Les journées sont rythmées par 2 pièces de théâtre et les soirées par des concerts et des animations. La programmation se fait autour d'artistes de Lyon et de Vaulx-en-Velin ainsi que de nombreuses troupes de théâtre internationales.

Le budget prévisionnel est de 29 080 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

d) - Libr'air EM Lyon

Cette association organise, le 25 novembre 2023, la 4^{ème} édition du salon Les plumes de Lyon.

L'association permet de promouvoir les talents lyonnais du domaine de l'édition avec des auteurs, des maisons d'édition qui ont tous un lien avec Lyon ou sa région. Des conférences seront également organisées et un conteur permettra d'ouvrir plus largement le salon à un nouveau public.

Le budget prévisionnel est de 3 950 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

e) - Graines électroniques

L'association des Graines électroniques a été créée en 2019 par des étudiants de divers horizons souhaitant mettre en lien la musique électronique et l'organisation d'événements écoresponsables.

Cette année, l'association organise le festival Graines électroniques en septembre. Ce festival rassemble les univers de la musique électronique et de la transition écologique dans un même événement.

Le budget prévisionnel est de 4 000 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

f) - Les dissociés

Cette association organise, de novembre 2023 à février 2024, le tournage d'un court métrage intitulé *Chronique de la forteresse et du king*.

Le projet de tournage se fait autour d'une trentaine d'étudiants et en fin d'études. Ce court métrage sera présenté lors de différents festivals qui mettent en avant les films jeunes ou étudiants. Cette comédie fantastique traite un sujet important pour le monde étudiant : la dépression.

Le budget prévisionnel est de 8 680 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

g) - Bureau des élèves ESC Lyon

Cette association organise, lors de la rentrée universitaire 2023-2024, le festival de musique *Eleckt'Rhône*.

L'association propose, depuis 2009, un festival de musique électronique en partenariat avec une association humanitaire qui sera soutenu grâce aux bénéfices de cet événement. Cette année, l'association soutenue est *Amad'art* qui est une association d'artistes qui se déplace dans différents établissements pour proposer des ateliers d'art à des publics variés.

Le budget prévisionnel est de 16 625 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

h) - Association Solidari'Terre

Cette association organise la 5^{ème} édition du *Earth Sound Festival*, festival de musique, d'arts et d'initiatives solidaires et durables.

Ce festival se déroule le 2 septembre 2023 à la Cité des halles à Lyon avec des expositions, tables rondes, vide dressing et d'autres activités ainsi qu'une soirée avec des *disc-jockey* (DJ).

Au cours de la journée, il y aura :

- l'organisation d'une tombola,
- des associations et artistes présents (tables rondes, set de music, retour d'expérience, etc.),
- l'organisation d'un vide dressing avec *dress code*, une association spécialisée dans la mode et/ou des influenceurs,
- un *food truck* avec des produits régionaux,
- des ateliers *do it yourself* (DIY) (faire sa propre lessive, déodorant, dentifrice, etc.),
- un *live-painting* et exposition de photos.

La soirée sera animée par 2 DJ à 18h et 19h.

Le budget prévisionnel est de 4 227 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

i) - Association sportive ENTPE

Cette association organise, le 23 octobre 2023, la 21^{ème} édition du tournoi Rhône-Alpes multi sports.

Cet événement rassemblera 1 000 étudiants autour du sport et de ses bienfaits avec des tournois de football, escalade, volleyball, badminton, etc.

Le budget prévisionnel est de 43 360 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

2° - Engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination

a) - Association sportive étudiants uni lumière Lyon 2

Cette association organise, de mai à septembre 2023, un projet avec des excursions, nommé CIME 2023.

Ce projet se déroule en 3 phases avec une journée à l'école de glace pour 22 étudiants en mai et la 2^{ème} phase est une ascension du sommet du Grand-Paradis en Italie en juin. La 3^{ème} phase va faire l'objet d'une conférence et d'une exposition photographique à la rentrée universitaire à partir du retour d'expérience. Le but de cette conférence est de discuter des conséquences du réchauffement climatique sur la haute montagne.

Le budget prévisionnel est de 14 048 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 550 €.

b) - Association ski club EM Lyon

Cette association organise, en décembre 2023, la 26^{ème} édition du projet solidaire Vallée au cœur.

Cet évènement permet à plus de 50 élèves de CM1-CM2 d'une école du réseau d'éducation prioritaire de découvrir les sports d'hiver dès décembre.

La mobilisation des équipes commence en janvier et se terminera avec le voyage au ski ainsi que la représentation théâtrale en décembre. Les enfants présenteront un spectacle théâtre début décembre devant leurs parents, des étudiants et des enseignants.

Le budget prévisionnel est de 18 585 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 800 €.

c) - Dispensaire vétérinaire étudiant de Lyon

Cette association organise une campagne de vaccination, d'identification et de déparasitage à la rentrée universitaire 2023-2024 à Lyon.

Cette campagne va permettre de faire les soins aux animaux de 200 sans-abris et permettre aux futurs vétérinaires de s'exercer et se professionnaliser avec des cas pratiques concrets.

Le budget prévisionnel est de 17 250 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 550 €.

d) - Urba&cultures

Cette association organise le festival, le 13 mai 2023, intitulé Cultiv'ta ville.

Ce projet de festival va permettre de mettre en place des ateliers ainsi que des stands où chaque sujet des étudiants sera traité et présenté au public. Une scène musicale, des ateliers participatifs ainsi qu'une conférence animeront toute la journée.

Le budget prévisionnel est de 1 557 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 200 €.

3° - L'accueil des étudiants et la solidarité internationale

L'association *Strong winds*, née en 2019 lors de la révolution soudanaise, souhaite réaliser un long métrage intitulé *Giddam !* en juin 2023.

L'objectif de l'association est de réaliser un long métrage pour sensibiliser aux réalités de la migration forcée et de l'exil contemporain. Il s'agit de se documenter sur l'ensemble des mouvements étudiants qui ont traversé l'histoire du Soudan depuis l'indépendance, en mettant en lumière les différentes formes de solidarité internationale.

Le budget prévisionnel est de 22 100 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

4° - Professionnalisation, insertion économique et innovation

a) - Bureau des étudiants des sciences cognitives

Cette association organise, en septembre et octobre 2023, un événement Tedx sur le thème *Mind unlock*.

L'objectif de l'association est d'organiser un cycle de conférences à la maison des jeunes et de la culture (MJC) de Monplaisir à Lyon avec une captation et une diffusion en direct. Des conférences sont prévues dans plusieurs universités partenaires avec des orateurs, des vidéos et des échanges.

Le budget prévisionnel est de 11 121 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 800 €.

b) - Tutorat santé Lyon sud

Cette association œuvre pour garantir un accès à de nombreux outils de qualité et gratuits dans l'objectif de contribuer à l'égalité des chances. Le Tutorat santé Lyon Sud est une composante associative formée d'étudiants en santé qui a pour objectif de proposer un service de préparation pédagogique et d'accompagnement psychologique pour les étudiants de la faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux.

Ce week-end de formation se déroulera du 1^{er} au 3 septembre 2023 à Luc-en-Diois (Drôme) et réunira 90 nouveaux tuteurs, 35 membres du bureau et d'autres invités représentant des associations étudiantes lyonnaises et les fédérations étudiantes nationales.

Les tuteurs constituent le socle des missions pédagogiques réalisant une actualisation totale des cours de 1^{ère} année, des entraînements fréquents ou encore des permanences pendant lesquelles les étudiants viennent poser toutes leurs questions. Ce week-end de formation permet aux membres du bureau et aux tuteurs de former les nouveaux tuteurs. Cette formation, complète sur leurs rôles et tâches en tant que tuteurs et sur les différents moyens de communication, permet un meilleur accompagnement psychologique des étudiants et de développer une cohésion pérenne assurant une ambiance de travail propice au bon déroulement de l'année universitaire.

Le budget prévisionnel est de 11 500 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

c) - Cercle Bourgelat

Cette association organise, de mai à octobre 2023, un cycle de conférences pour sensibiliser les étudiants vétérinaires au changement climatique.

Ces conférences permettent d'inviter des personnalités du monde écologique et vétérinaire auprès des étudiants. Des invités influents, des films ainsi que des tables rondes ouvertes seront disponibles pour les étudiants et les habitants de Marcy-L'étoile.

Le budget prévisionnel est de 1 840 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 800 €.

d) - Association de droit et science-politique (ADSP)

Cette association organise, du 25 au 27 août 2023, un week-end de rentrée au sein de la maison familiale rurale de Saint-Martin-en-Haut.

Ce projet s'articule autour de 3 objectifs : la formation, la prévention et la cohésion. Il s'agit d'un événement réalisé en collaboration avec la fédération des associations représentatives des étudiants en sciences sociales.

Le budget prévisionnel est de 8 166 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 500 €.

V - Modalités de versement des subventions

Le versement des subventions interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle la subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds qui devra parvenir au plus tard le 30 novembre de cette même année.

Chaque association devra, en outre, fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

Le montant de la subvention attribuée est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur, la participation de la Métropole serait recalculée au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire. En revanche, le dépassement du montant total des dépenses du bénéficiaire au titre du projet restera à sa charge. La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention si le programme d'action ou le projet présenté n'étaient pas respectés et/ou en l'absence de présentation des justificatifs sollicités après réalisation du projet.

VI - Lancement de l'APIE pour l'année 2024

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2024, l'organisation d'un nouvel APIE, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon, sur la base des mêmes objectifs et thématiques qu'en 2023 et selon le règlement suivant.

1° - Conditions d'éligibilité des projets

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants,
- les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission d'analyse des dossiers déposés,
- l'APIE ne finance pas les voyages d'étude, d'agrément et l'organisation de galas et congrès.

2° - Modalités et calendrier 2024

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun développement universitaire et vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Ils seront instruits, par ce service, selon les objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- lancement de la phase 1 de l'appel à projets en septembre 2023 :

- . clôture de dépôt des dossiers : octobre 2023,
- . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 1^{er} semestre 2024 ;

- lancement de la phase 2 de l'appel à projets en mars 2024 :

- . clôture de dépôt des dossiers : avril 2024,
- . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 2^{ème} semestre 2024.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux 2 phases de l'APIE 2024 est de 44 000 € pour la Métropole et de 28 000 € pour la Ville de Lyon, sous réserve de l'inscription des crédits au budget 2024 des 2 collectivités ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 21 400 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de l'APIE 2023 - 2^{nde} phase, selon la répartition figurant à l'état ci-annexé,

b) - le lancement de l'APIE 2024, en 2 phases, et selon le règlement ci-dessus énoncé, pour les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination,
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 21 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n°0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-310381-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
